



MISE À JOUR JUSQU'EN 2021 DES INDICATEURS DE LA PÊCHE DU CRABE COMMUN (*CANCER IRRORATUS*) DANS LE SUD DU GOLFE DU SAINT-LAURENT

Contexte

La dernière mise à jour des indicateurs de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent a été effectuée en 2018 à l'aide de renseignements allant jusqu'en 2017 (MPO 2019a). L'évaluation du stock la plus récente a été réalisée en 2013 à l'aide de renseignements allant jusqu'à 2011 (MPO 2013; Rondeau *et al.* 2014). La Gestion des pêches et des ports de la région du Golfe du MPO a demandé la mise à jour des indicateurs de l'état de la pêche.

La présente réponse des Sciences découle de l'examen par les pairs régional portant sur la mise à jour des indicateurs de la pêche du crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent (ZPH 23, 24, 25, 26A, 26B), qui a eu lieu le 7 décembre 2022.

Renseignements de base

Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (figure 1), le crabe commun (*Cancer irroratus*) fait l'objet de deux pêches distinctes : la pêche dirigée et les prises accessoires. La pêche dirigée est pratiquée par les titulaires de permis de pêche du crabe commun pendant la saison de pêche du crabe commun. Les prises accessoires ont lieu pendant la pêche du homard, par les détenteurs de permis de pêche du homard et les prises débarquées sont soit vendues (ventes de prises accessoires), soit utilisées comme appât dans les casiers à homard du pêcheur.

La gestion de la pêche dirigée du crabe commun repose largement sur le contrôle de l'effort de pêche, notamment le nombre de permis, des allocations de casiers individuelles, des restrictions sur les caractéristiques des engins, des saisons de pêche définies, une taille légale minimale et l'interdiction de débarquer des femelles (tableau 1). On a également recours à des allocations individuelles, mais elles ne sont pas fondées sur l'état du stock ni sur les estimations de la biomasse. Les tailles légales minimales, les allocations de casiers et les allocations individuelles n'ont pas changé depuis 2000, à l'exception de la ZPH 24 où l'allocation individuelle a été mise en place à partir de 2015. Tous les débarquements de crabe commun provenant de la pêche dirigée doivent être consignés dans le cadre d'un programme de vérification à quai (PVQ). Les journaux de bord sont obligatoires dans la pêche dirigée du crabe commun. Ils doivent consigner les prises quotidiennes, l'effort et les lieux de pêche. Les prises accessoires s'accompagnent de moins de restrictions de gestion, mais sont assujetties à une saison de pêche définie (saison de pêche du homard) et à l'interdiction de débarquer des femelles. Depuis 2021, l'une des conditions de permis imposées dans la pêche du homard est que l'utilisation du crabe commun comme appât est limitée aux crabes communs ayant une largeur de carapace minimale de 102 mm. Il n'y a pas d'exigences de déclaration pour les prises accessoires, mais le crabe commun qui est vendu par l'intermédiaire d'acheteurs est enregistré dans les bordereaux de débarquement.

Tableau 1. Principales mesures de gestion dans la pêche dirigée du crabe commun dans le sud du golfe du Saint-Laurent en 2021.

ZPH	Taille légale minimale (mm)	Allocation de casiers	Allocation individuelle (kg)	Permis délivrés
23	102	100	35 000	53
24	102	150	20 000	10
25	102	100	25 000 ¹	69
26A	108	90	23 913	92
26B ²	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

¹L'allocation individuelle pour les permis communautaires est de 35 000 kg.

²Pêche commerciale fermée depuis 2017.

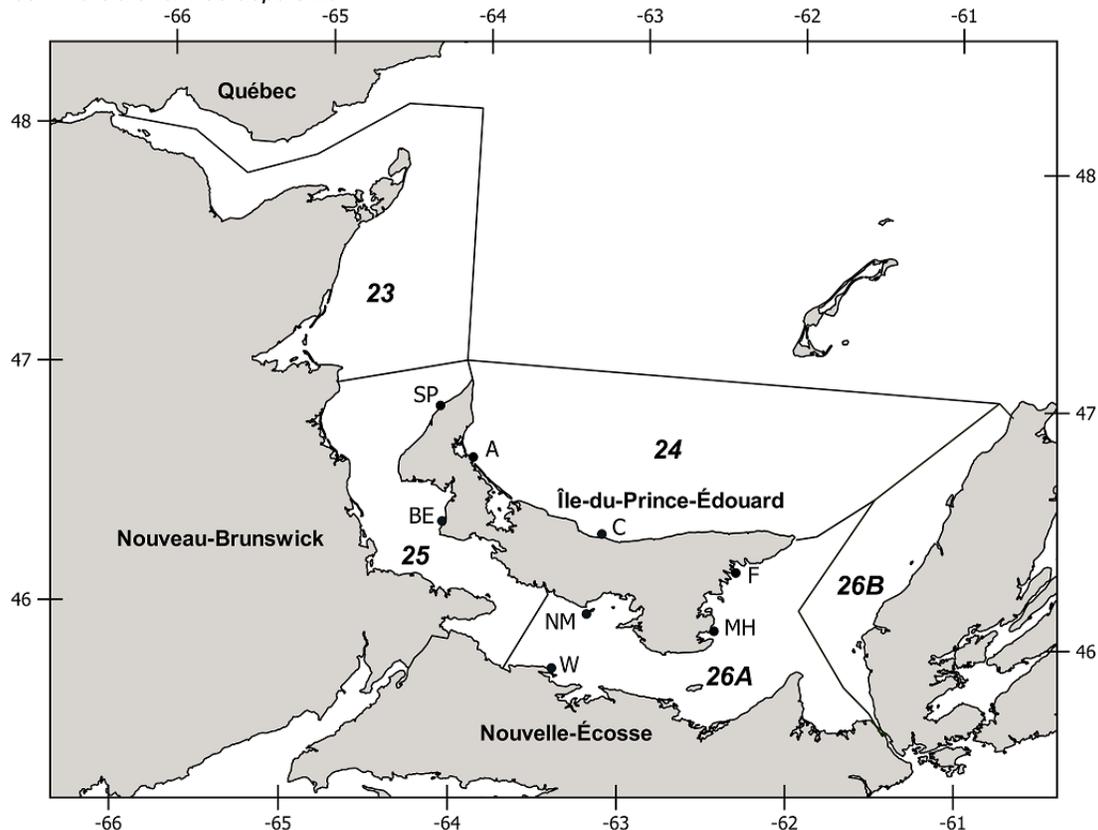


Figure 1. Zones de pêche du homard (ZPH) utilisées pour la gestion de la pêche du crabe commun et emplacement des sites de biocollecteurs dans le sud du golfe du Saint-Laurent, dans la ZPH 24 (A = Alberton, C = Covehead), dans la ZPH 25 (BE = Baie-Egmont, SP = Skidders Pond) et dans la ZPH 26A (F = Fortune, MH = Murray Harbour, NMC = Nine Mile Creek, W=Wallace [N.-É.]).

Analyse et réponse

Cette mise à jour est principalement fondée sur des indicateurs dépendants de la pêche : les débarquements (pêches dirigées et prises accessoires), l'effort de pêche, les taux de prise et le pourcentage de titulaires de permis ayant atteint leur allocation individuelle. Les données utilisées sont tirées des rapports des journaux de bord, des documents du PVQ, des documents du MPO sur les transactions de vente (pêche dirigée et prises accessoires) et des permis délivrés. Les documents relatifs aux ventes de prises accessoires sont incomplets. Bien que

certaines données sur l'utilisation du crabe commun comme appât soient consignées dans les journaux de bord de la pêche du homard, leur précision n'est pas suffisante à l'heure actuelle pour permettre une analyse.

Les seules données disponibles indépendantes de la pêche proviennent de l'étude sur les biocollecteurs menée par l'industrie dans les eaux côtières de l'Île-du-Prince-Édouard (sept emplacements) et de la Nouvelle-Écosse (un emplacement) (figure 1). Un indice des crabes communs juvéniles tiré de ce programme est disponible pour la période allant de 2008 à 2022.

Indicateurs dépendants de la pêche

Total des débarquements de la pêche

Avant l'année 2000, les débarquements de crabe commun n'étaient pas classés par type de pêche (dirigée ou prise accessoire). Dans l'ensemble, les débarquements ont augmenté de 1985 à 2000, avec une variabilité interannuelle relativement importante (figure 2). Depuis 2000, les débarquements totaux ont baissé en raison de la diminution des débarquements de la pêche dirigée et des prises accessoires. En 2021, les débarquements déclarés de prises accessoires représentaient seulement 0,1 % du total des débarquements de crabe commun. On ignore la quantité de crabe commun capturée en tant que prise accessoire dans la pêche du homard et utilisée comme appât, car les données ne sont pas recueillies de manière cohérente.

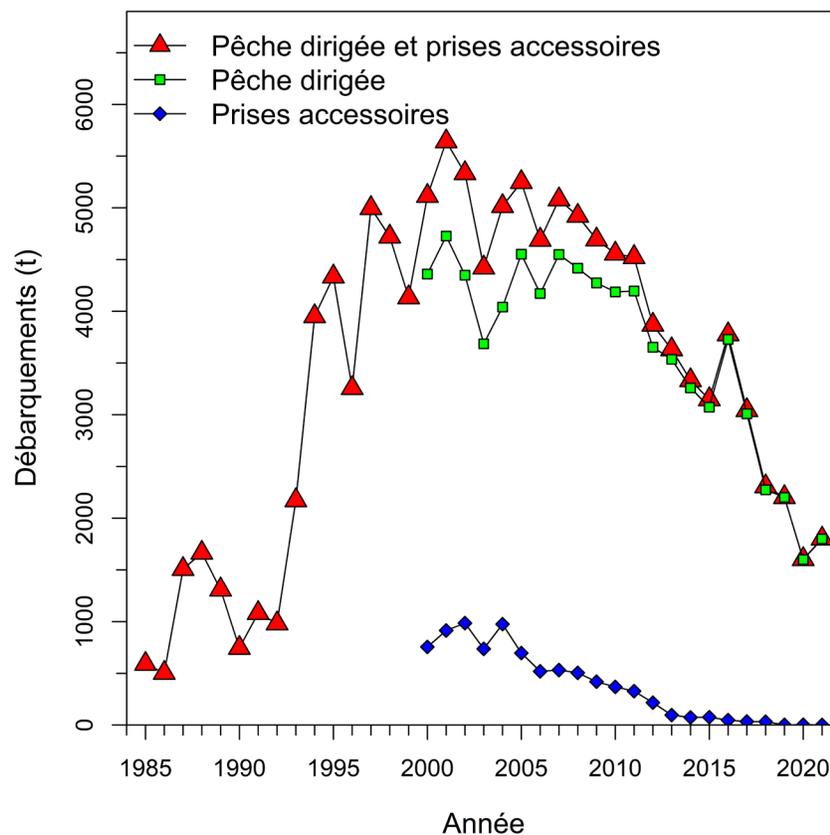


Figure 2. Débarquements enregistrés de crabe commun (tonnes, t) provenant de la pêche dirigée et des prises accessoires dans le sud du golfe du Saint-Laurent de 1985 à 2021. Avant 2000, seuls les débarquements totaux déclarés (pêche dirigée et prises accessoires) sont connus. Les données de 2021 sont préliminaires.

Débarquements de la pêche dirigée

Les débarquements annuels de la pêche dirigée ont été relativement stables de 2004 à 2011 et ont, dans l'ensemble, diminué depuis. Les débarquements de 1 600 tonnes (t) en 2020 étaient les plus faibles déclarés pour les pêches dirigées entre 2000 et 2021 (tableau 2). Dans toutes les ZPH, les débarquements déclarés en 2021 étaient inférieurs à ceux de 2017. Les diminutions vont de 47 % dans la ZPH 26A à 10 % dans la ZPH 24. Aucun débarquement n'a été enregistré dans la ZPH 26B depuis 2012.

En 2020 et 2021, 48 % et 51 %, respectivement, des titulaires de permis de pêche du crabe commun ont consigné des ventes (titulaires de permis actifs). Les débarquements de 1 796 t en 2021 (données préliminaires) représentent 27 % de la somme des allocations individuelles (« allocation totale ») de 6 584 t (tableau 2). D'après la série chronologique disponible de 1985 à 2021, les débarquements étaient toujours inférieurs à l'allocation totale en vigueur.

Tableau 2. Débarquements enregistrés de crabe commun (t) de la pêche dirigée, par zone de pêche du homard, de 2000 à 2021. De 2006 à 2021, le pourcentage de l'allocation totale de crabe commun débarqué est indiqué entre parenthèses. Ce pourcentage n'est pas indiqué pour les années 2000 à 2005 car les données complètes sur les types de permis et les allocations avant 2006 n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Il n'y avait pas d'allocation dans la ZPH 24 avant 2015. La valeur maximale enregistrée de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2021 sont préliminaires. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention « S.O. ».

Année	23	24	25	26A	26B	Total
2000	995	237	1 186	1 917	24	4 360
2001	1 128	211	1 300	2 063	25	4 727
2002	1 007	177	1 378	1 769	18	4 349
2003	665	136	1 284	1 592	8	3 685
2004	956	183	1 290	1 591	21	4 041
2005	1 028	159	1 469	1 867	29	4 552
2006	982 (51 %)	212	1 361 (69 %)	1 574 (69 %)	43 (13 %)	4 172 (61 %)
2007	957 (50 %)	221	1 551 (80 %)	1 796 (79 %)	24 (7 %)	4 549 (67 %)
2008	846 (44 %)	181	1 687 (85 %)	1 685 (74 %)	18 (6 %)	4 417 (65 %)
2009	1 051 (55 %)	162	1 568 (79 %)	1 477 (65 %)	17 (6 %)	4 274 (63 %)
2010	817 (42 %)	167	1 578 (79 %)	1 624 (72 %)	1 (1 %)	4 187 (65 %)
2011	764 (40 %)	187	1 510 (76 %)	1 731 (76 %)	4 (1 %)	4 195 (65 %)
2012	534 (28 %)	139	1 474 (74 %)	1 504 (66 %)	1 (1 %)	3 653 (57 %)
2013	542 (29 %)	155	1 416 (73 %)	1 422 (61 %)	S.O.	3 536 (55 %)
2014	448 (24 %)	88	1 171 (59 %)	1 552 (63 %)	S.O.	3 259 (49 %)
2015	636 (35 %)	49 (25 %)	1 281 (67 %)	1 107 (49 %)	S.O.	3 073 (48 %)
2016	717 (39 %)	84 (42 %)	1 469 (74 %)	1 458 (64 %)	S.O.	3 728 (57 %)
2017	575 (31 %)	81 (41 %)	1 025 (54 %)	1 327 (59 %)	S.O.	3 009 (47 %)
2018	446 (24 %)	112 (56 %)	817 (41 %)	899 (40 %)	S.O.	2 274 (35 %)
2019	393 (21 %)	77 (38 %)	741 (37 %)	990 (44 %)	S.O.	2 201 (33 %)
2020	242 (13 %)	65 (33 %)	549 (28 %)	743 (33 %)	S.O.	1 600 (24 %)
2021	332 (18 %)	69 (35 %)	696 (35 %)	698 (31 %)	S.O.	1 796 (27 %)

Débarquements des prises accessoires

Les débarquements déclarés de prises accessoires de crabe commun vendus pendant la pêche du homard ont continué à diminuer dans toutes les ZPH (tableau 3). Au total, les ventes déclarées de crabes communs issus des prises accessoires n'étaient que de 1,4 t en 2021, en comparaison avec 34 t en 2017 et un pic de 985 t en 2002. Les débarquements de crabe commun en tant que prise accessoire n'ont jamais dépassé 20 % du total des débarquements et, depuis 2004, ont constamment diminué. De 2019 à 2021, les débarquements des prises accessoires ne représentaient pas plus de 0,2 % des débarquements totaux.

Tableau 3. Débarquements déclarés de prises accessoires de crabe commun (t), par zone de pêche du homard, de 2000 à 2021. La valeur maximale enregistrée de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2021 sont préliminaires.

Année	23	24	25	26A	26B	Total	% des débarquements totaux
2000	284	18	230	223	0	755	15 %
2001	244	22	278	370	0	914	16 %
2002	352	17	272	344	0	985	18 %
2003	227	16	191	302	0	736	17 %
2004	261	20	203	492	0	976	19 %
2005	194	37	172	293	< 0,1	696	13 %
2006	170	21	101	227	0,118	519	11 %
2007	121	30	141	239	0	531	10 %
2008	85	11	143	266	< 0,1	505	10 %
2009	68	39	84	227	< 0,1	419	8,9 %
2010	71	14	68	216	< 0,1	369	8,1 %
2011	26	12	43	246	< 0,1	328	7,2 %
2012	0,29	5,3	12	200	< 0,1	217	5,6 %
2013	1,8	2,3	20	72	0	96	2,6 %
2014	0	0,57	16	56	0	73	2,2 %
2015	0	0,151	12	64	0	76	2,4 %
2016	< 0,1	0,261	17	30	0	47	1,2 %
2017	0	0,339	1,8	32	0	34	1,1 %
2018	0	< 0,1	1,4	30	0	32	1,4 %
2019	0,245	0	0,567	0,81	0	1,6	0,1 %
2020	< 0,1	0	2,2	0,361	0,235	2,9	0,2 %
2021	0,472	0	0,908	0	0	1,4	0,1 %

Effort de pêche dirigée

Depuis la précédente mise à jour de 2017, le nombre de voyages de pêche dirigée a diminué jusqu'au niveau le plus bas en 2020, puis a augmenté en 2021 (tableau 4). Les 1 866 voyages enregistrés en 2021 représentent une baisse de 18 % par rapport au nombre enregistré en 2017. Dans la ZPH 26B, aucun débarquement n'a été déclaré depuis 2012 et la pêche dirigée du crabe commun est fermée depuis 2017. Dans l'ensemble, le nombre de voyages de pêche a diminué au cours de la série chronologique de 2000 à 2021. En 2000 (ZPH 24) et 2001 (ZPH 23, 25, 26A et 26B), sont les années où le plus grand nombre de voyages ont été effectués dans chaque ZPH.

**Réponse des Sciences : Indicateurs de la pêche
du crabe commun**

Région du Golfe

Tableau 4. Nombre de voyages de pêche enregistrés dans la pêche dirigée du crabe commun, par zone de pêche du homard, de 2000 à 2021. La valeur maximale enregistrée de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2021 sont préliminaires. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention «S.O.».

Année	23	24	25	26A	26B	Total
2000	1 497	400	1 100	1 795	68	4 860
2001	1 556	335	1 355	2 159	82	5 487
2002	1 397	257	1 173	1 633	47	4 507
2003	637	178	1 102	1 341	19	3 277
2004	1 018	139	1 176	1 612	38	3 983
2005	1 063	166	1 138	1 276	49	3 692
2006	1 015	220	1 305	1 482	83	4 105
2007	993	211	1 277	1 349	66	3 896
2008	927	137	1 266	1 294	29	3 653
2009	924	167	1 256	1 422	30	3 799
2010	749	140	1 158	1 259	2	3 308
2011	662	161	1 093	1 231	7	3 154
2012	564	166	1 057	1 190	3	2 980
2013	511	195	1 042	1 155	S.O.	2 903
2014	454	129	954	1 071	S.O.	2 608
2015	519	77	881	1 056	S.O.	2 533
2016	607	105	1024	1 197	S.O.	2 933
2017	488	93	667	1 025	S.O.	2 273
2018	382	156	648	897	S.O.	2 083
2019	294	126	545	841	S.O.	1 806
2020	167	125	384	841	S.O.	1 517
2021	263	144	539	920	S.O.	1 866

Taux de capture dans la pêche dirigée

Les taux de capture par voyage ont été calculé à partir de poids débarqué d'après les dossiers du PVQ divisé par le nombre de casiers selon les enregistrements des journaux de bord. Les taux de capture (kg par casier) sont variables. De 2017 à 2021, on a observé des diminutions dans les ZPH 24 et 26A, une augmentation dans la ZPH 23 et des niveaux stables dans la ZPH 25 (tableau 5). Les plus faibles taux de capture de la série chronologique ont été enregistrés en 2021 pour les ZPH 24 et 26A.

**Réponse des Sciences : Indicateurs de la pêche
du crabe commun**

Région du Golfe

Tableau 5. Taux de capture (kg par casier; moyenne avec coefficient de variation entre parenthèses) du crabe commun dans la pêche dirigée, par année et par zone de pêche du homard, de 2000 à 2021. La valeur maximale de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les données de 2021 sont préliminaires. La médiane est calculée de 2000 à 2021. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention « S.O. ».

Année	23	24	25	26A	26B
2000	7,5 (0,3)	6,1 (0,5)	11,2 (0,4)	13,2 (0,3)	4,4 (0,6)
2001	7,8 (0,3)	5,8 (0,5)	10,6 (0,7)	11,6 (0,3)	4,3 (0,8)
2002	8 (0,3)	6,7 (0,5)	12,2 (0,4)	13,7 (1,4)	5,5 (1)
2003	12,5 (0,5)	7,8 (0,6)	12,7 (0,4)	14,1 (0,4)	5,4 (1,2)
2004	10,8 (0,3)	10,2 (0,7)	12,1 (0,4)	11,6 (0,2)	9,5 (1,1)
2005	10,6 (0,3)	10,1 (0,8)	14,1 (0,6)	17,3 (0,6)	9,8 (1,2)
2006	9,9 (0,3)	10,6 (0,7)	11,3 (0,3)	12,2 (0,3)	6,1 (0,6)
2007	10,3 (0,4)	8,3 (0,6)	12,6 (0,3)	15 (0,4)	4,6 (0,6)
2008	10,8 (0,7)	9,5 (0,6)	13,9 (0,4)	15,4 (0,6)	7,3 (1,1)
2009	12,5 (0,4)	7,8 (0,5)	12,5 (0,3)	11,9 (0,2)	6,5 (0,7)
2010	11,9 (0,4)	9,8 (0,9)	14,3 (0,5)	15,1 (0,4)	8,4 (0,7)
2011	12,1 (0,5)	9,2 (0,5)	14,2 (0,4)	16,3 (0,4)	10,6 (4)
2012	9,8 (0,4)	7,2 (0,5)	13,9 (0,4)	14,4 (0,3)	5,9 (1,8)
2013	11,1 (0,5)	6,8 (0,4)	14 (0,4)	14 (0,4)	S. O.
2014	11,1 (0,5)	6,5 (0,6)	13,6 (0,4)	17,5 (0,5)	S. O.
2015	12,3 (0,5)	5,3 (0,4)	14,6 (0,4)	11,7 (0,4)	S. O.
2016	12,3 (0,7)	6,5 (0,4)	14,7 (0,4)	14 (0,5)	S. O.
2017	12,3 (0,5)	7,1 (0,7)	15,2 (0,4)	15,3 (0,4)	S. O.
2018	12,7 (0,5)	5,2 (0,7)	12,5 (0,4)	11,2 (0,4)	S. O.
2019	15 (1)	4,2 (0,5)	13,8 (0,4)	13,5 (0,4)	S. O.
2020	14,8 (0,4)	4,1 (0,5)	14,6 (0,4)	10,4 (0,5)	S. O.
2021	12,9 (0,4)	3,6 (0,7)	12,7 (0,4)	8,7 (0,5)	S. O.
Médiane	11,5	6,95	13,7	13,85	S. O.

Atteinte de l'allocation individuelle dans la pêche dirigée

Dans les ZPH où des débarquements ont été enregistrés en 2021, seulement 17 à 27 % des titulaires de permis actifs ont débarqué 90 % ou plus de leur allocation individuelle. Le pourcentage de titulaires de permis actifs atteignant 90 % ou plus de leur allocation individuelle était inférieur à la médiane de la série chronologique dans les ZPH 24, 25 et 26A et égal à la médiane dans la ZPH 23 (tableau 6).

La diminution du nombre de titulaires de permis actifs débarquant 90 % ou plus de leur allocation individuelle est probablement due à la combinaison de la baisse du nombre de voyages de pêche (tableau 4) et de celle des taux de capture dans la plupart des ZPH (tableau 5).

**Réponse des Sciences : Indicateurs de la pêche
du crabe commun**

Région du Golfe

Tableau 6. Pourcentages de titulaires de permis actifs de pêche du crabe commun atteignant 90 % ou plus de leur allocation individuelle totale, par zone de pêche du homard, de 2006 à 2021. La valeur maximale de la série chronologique pour chaque ZPH est en gras. Les allocations individuelles ont été introduites en 2015 dans la ZPH 24, les valeurs des années précédentes sont indiquées comme « ND ». Les données de 2021 sont préliminaires. Les années au cours desquelles aucune activité de pêche n'a été enregistrée comportent la mention « S.O. ».

Année	23	24	25	26A	26B
2006	30 %	ND	40 %	59 %	0 %
2007	23 %	ND	64 %	73 %	0 %
2008	21 %	ND	64 %	69 %	0 %
2009	33 %	ND	51 %	40 %	0 %
2010	26 %	ND	58 %	60 %	0 %
2011	19 %	ND	53 %	70 %	0 %
2012	12 %	ND	50 %	48 %	0 %
2013	35 %	ND	55 %	50 %	S. O.
2014	22 %	ND	42 %	68 %	S. O.
2015	33 %	17 %	57 %	31 %	S. O.
2016	41 %	33 %	63 %	47 %	S. O.
2017	17 %	29 %	40 %	42 %	S. O.
2018	15 %	33 %	23 %	17 %	S. O.
2019	22 %	29 %	30 %	43 %	S. O.
2020	23 %	14 %	25 %	22 %	S. O.
2021	22 %	17 %	27 %	18 %	S. O.
Médiane	22 %	29 %	50 %	48 %	S. O.

Indicateur indépendant de la pêche

Indice des crabes communs juvéniles

L'abondance des crabes communs de moins de 16 mm de largeur de carapace a été estimée à l'aide des données provenant des biocollecteurs déployés à sept emplacements autour de l'Île-du-Prince-Édouard et à un emplacement en Nouvelle-Écosse (figure 1). Sur les huit sites surveillés, deux présentaient systématiquement des densités très faibles, inférieures à 1,1 crabe commun par m² : Nine Mile Creek et Wallace, tous deux dans la ZPH 26A. Le crabe commun n'a jamais été détecté dans les collecteurs de Baie-Egmont dans la ZPH 25. Au cours de la série chronologique, les densités les plus élevées ont été observées à Alberton et Covehead, deux sites de la ZPH 24 (figure 3). Depuis la dernière mise à jour en 2017, des densités plus faibles ont été relevées sur ces deux sites.

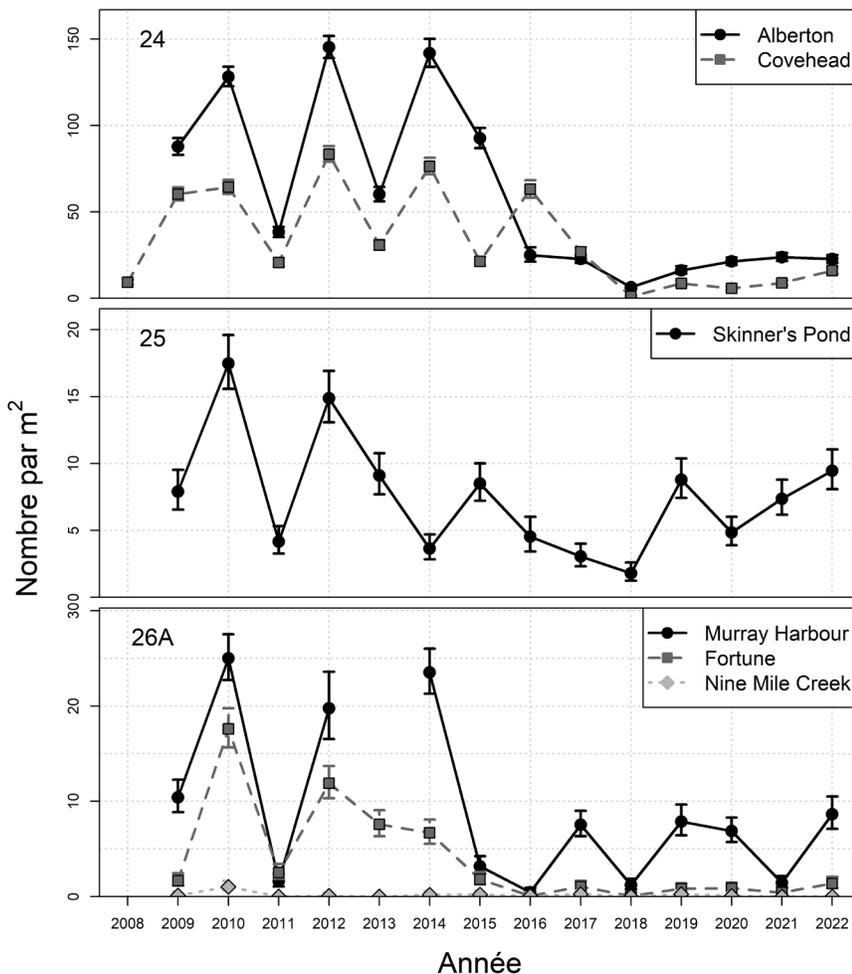


Figure 3. Densité (nombre par m²; moyenne et un écart-type sous forme de lignes verticales) des petits crabes communs (< 16 mm de largeur de carapace) provenant des biocollecteurs de deux sites de la ZPH 24 (en haut), d'un site de la ZPH 25 (au centre) et de trois sites de la ZPH 26A (en bas), de 2008 ou 2009 à 2022. Remarque : L'échelle de l'axe des ordonnées varie entre les trois graphiques.

Conclusions

Les débarquements de la pêche dirigée ont diminué de 2017 à 2021 dans toutes les ZPH. Pour l'ensemble du sud du golfe du Saint-Laurent, les débarquements de crabe commun les plus faibles de la série chronologique ont été enregistrés en 2020, mais cela peut être lié aux effets de la pandémie de COVID-19 sur la pêche. Cette diminution des débarquements correspond à la baisse du nombre de voyages de pêche au cours de la même période; en effet, c'est en 2020 que l'on a enregistré le plus faible nombre de voyages. Les taux de capture, bien que variables, ont diminué et étaient bien en dessous de la médiane à long terme en 2021 dans les ZPH 24 et 26A.

La baisse des débarquements déclarés des prises accessoires peut être due en partie à l'augmentation de la taille des mécanismes d'échappement des casiers à homard, car des

événements d'échappement plus grands peuvent faciliter l'évasion du crabe commun. Une autre possibilité est que le crabe commun capturé comme prise accessoire pendant la pêche du homard soit de plus en plus utilisé comme appât au lieu d'être vendu.

Ces dernières années, une diminution de la densité des crabes juvéniles dans les biocollecteurs des ZPH 24 et 26A a été constaté. Le projet des biocollecteurs a été mis en place pour surveiller l'abondance des homards jeunes de l'année, et non les crabes communs juvéniles. De ce fait, les sites étudiés dans le cadre de ce projet ne permettent peut-être pas de suivre avec exactitude la densité des crabes communs dans ces régions. De plus, comme l'abondance du homard dans le sud du golfe du Saint-Laurent continue d'augmenter (MPO 2019b), la prédation du homard sur les petits crabes communs augmente probablement aussi, ce qui peut expliquer les diminutions observées de l'indice des crabes communs juvéniles. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour déterminer si les diminutions observées chez les crabes communs juvéniles sont le résultat d'une augmentation de l'abondance des homards.

L'évaluation de la pêche du crabe commun repose sur un nombre limité d'indicateurs dépendants de la pêche. Les données sur la pêche sont obtenues par l'intermédiaire de plusieurs processus sans lien (par exemple, journaux de bord, registres des ventes et dossiers du programme de vérification à quai), ce qui accroît les risques d'erreurs dans les données et retarde leur disponibilité. Des entrées obligatoires complètes, exactes et en temps opportuns dans les journaux de bord sont requis.

La plupart des indicateurs utilisés dans la présente mise à jour proviennent des données des journaux de bord obligatoires ainsi que de statistiques officielles sur les prises tirées des transactions de vente. Les variations observées de ces indicateurs ne reflètent pas nécessairement les changements dans l'abondance du crabe commun, car les tendances des prises et de l'effort sont influencées par les décisions de gestion, les demandes du marché et d'autres facteurs socio-économiques. Les débarquements sont fortement influencés par les changements de l'effort de pêche et ainsi ne reflètent pas l'évolution de la biomasse. Les diminutions des taux de capture observées dans les ZPH 24 et 26A depuis la mise à jour précédente peuvent être le signe de changements dans la biomasse du crabe commun de la région.

Des données supplémentaires et des analyses plus poussées sont nécessaires pour évaluer pleinement l'état du stock de crabe commun du sud du golfe du Saint-Laurent et pour élaborer des points de référence intégrant l'approche de précaution. C'est pourquoi un relevé au casier, indépendant de la pêche a été entrepris en 2021 dans toutes les ZPH. L'objectif principal de ce projet est de recueillir des données par ZPH sur l'abondance, la distribution des tailles et les sex-ratios du crabe commun. Ce relevé pourrait également fournir des informations sur la biologie du crabe commun, tels que la croissance à la mue, la maturité et le développement des œufs. De plus, en collaboration avec les partenaires de l'industrie, un programme d'échantillonnage à quai a débuté en 2021 pour déterminer la distribution de la largeur de la carapace des prises commerciales et permettre des analyses de l'état du stock fondées sur les distributions des tailles.

Collaborateurs

Noms	Affiliation
Fabiola Akaishi	MPO Science, Région du Golfe
Natalie Asselin	MPO Science, Région du Golfe
Éliane Aubry	MPO Science, Région du Golfe

Noms	Affiliation
Jacob Burbank	MPO Science, Région du Golfe
Alan Dwyer	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Diana Fillion	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Rachel Friolet	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Andrew Harbicht	MPO Science, Région du Golfe
Kim Lowe	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Barbara MacArthur	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Jenni McDermid	MPO Science, Région du Golfe
Ben Moore	MPO Gestion de la ressource des pêches, région du Golfe
Mélanie Roy	MPO Science, Région du Golfe
Tobie Surette	MPO Science, Région du Golfe
Tyler Tunney	MPO Science, Région du Golfe

Approuvé par

Matthew Hardy
Directeur régional des Sciences, Région du Golfe
Pêches et Océans Canada

8 Février, 2023

Sources de renseignements

- MPO. 2013. [Évaluation de la pêche du crabe commun \(*Cancer irroratus*\) dans le sud du golfe du Saint-Laurent, de 2006 à 2011](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2013/030 DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Advis. Rep. 2013/030.
- MPO. 2019a. [Mise à jour jusqu'en 2017 des indicateurs de la pêche du crabe commun \(*Cancer irroratus*\) dans le sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2019/007.
- MPO. 2019b. [Mise à jour jusqu'en 2018 des indicateurs de l'état du stock de homard américain \(*Homarus americanus*\) du sud du golfe du Saint-Laurent](#). Secr. can. de consult. sci. du MPO, Rép. des Sci. 2019/008.
- Rondeau, A., Hanson, J.M., and Comeau, M. 2014. [État de la pêche et des stocks de crabe commun, *Cancer irroratus*, dans le sud du golfe du Saint-Laurent : ZPH 23, 24, 25, 26A et 26B](#). DFO Can. Sci. Advis. Sec. Res. Doc. 2014/032. vi + 52 p.

Le présent rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques (CAS)
Région du Golfe
Pêches et Océans Canada
C.P. 5030
Moncton, NB
E1C 9B6

Courriel: csas-sccs@dfo-mpo.gc.ca

Adresse Internet: www.dfo-mpo.gc.ca/csas-sccs/

ISSN 1919-3815

ISBN 978-0-660-47570-7 N° cat. Fs70-7/2023-005F-PDF

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du
ministère des Pêches et des Océans, 2023



La présente publication doit être citée comme suit:

MPO. 2023. Mise à jour jusqu'en 2021 des indicateurs de la pêche du crabe commun (*Cancer irroratus*) dans le sud du golfe du Saint-Laurent. Secr. can. des avis sci. du MPO. Rép. des Sci. 2023/005.

Also available in English :

DFO. 2023. Update to 2021 of the fishery indicators for rock crab (*Cancer irroratus*) in the southern Gulf of St. Lawrence. DFO Can. Sci. Advis. Sec. Sci. Resp. 2023/005.